



Direction
Territoriale
Rhône
Saône



Commission Locale de Santé de Sécurité et des Conditions de Travail

25 MARS 2025

Administration :

F. Bourgeois
B. Vidal

Invités:

P. Maillot

Bureau Sécurité Prévention :

L. Mekaoui T. Blazy

UNSA :

R. Blasinski

E. Vuillier
C. Lamalle
L. Magnin

CFDT

Y. Charrière
L. Lodolo

FO :

C. Figuereo P. Mottner

Ordre du jour

- 1 Approbation du compte-rendu du 26 novembre 2024 et suivi des mesures prises**
- 2 Présentation de l'analyse de l'arbre des causes suite à l'accident de dragage de l'UTI CRS en date du 23 octobre 2024 et suivi des mesures prises.**
- 3 Présentation de la visite de sécurité de l'UTI CRS et programmation des visites sécurité 2025**
- 4 Validation de la fiche réflexe alcool.**
- 5 Bilan de l'accidentologie 2024 et du premier trimestre 2025**
- 6 Bilan de la formation 2024 et de la programmation 2025**
- 7 Bilan du budget hygiène et sécurité 2024 et perspectives 2025**
- 8 Bilan de la médecine de prévention 2024**
- 9 Bilan d'activité du secrétaire du CSSCTL 2024 et du premier trimestre 2025**
- 10 Présentation du diagnostic RPS**
- 11 Questions diverses**

Pas de déclaratrion préalable des organisations syndicales.



Approbation du compte-rendu du 26 novembre 2024 et suivi des mesures prises :

- Le PV est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des OS.
- Concernant le suivi des mesures prises, il n'y aucune remarque pour le moment.



Présentation de l'analyse de l'arbre des causes suite à l'accident de dragage de l'UTI CRS en date du 23 octobre 2024 et suivi des mesures prises :

Présentation faite par Thomas Blazy.

Nous ne reviendrons pas sur l'arbre des causes car il peut y avoir de multiples versions selon les personnes.

Concernant le tableau de suivi des mesures prises, des actions ont été définies. Dans un premier temps, l'action mise en place juste après l'accident est la sécurisation du bouton de démarrage du cutter. A l'origine, ce bouton était activable immédiatement. Dorénavant, il y a une protection qui doit être enlevée afin de pouvoir actionner le cutter, ce qui rend le démarrage plus compliqué. La deuxième action concerne la communication. Nous nous sommes rendus compte d'un problème de communication entre les différents opérateurs. Elle doit être sécurisée, les agents doivent communiquer entre eux pour s'assurer un niveau de sécurité maximum. Pour simplifier cet échange, il faut mettre en place des casques de communication comme ceux utilisés sur la GS l'année dernière. Ce sont des casques anti-bruit qui les protègent du bruit des moteurs.

CFDT : Ce casque est-il discriminant par rapport à l'environnement ? Est-ce qu'il filtre les bruits au-delà d'un nombre de décibels trop élevé ?

T Blazy : Non, il est conforme avec un système adapté.

Nous nous sommes aperçus qu'il n'existaient pas de procédures écrites. Il faut donc également mettre en place une procédure simple en décrivant les différentes étapes du chantier de dragage et en y incorporant les aspects sécurité. Cela a été fait et nous avons échangé avec le conseiller prévention.

CFDT : La procédure a-t-elle été élaborée avec les équipes ?

T Blazy : Oui

Il apparaît nécessaire de revoir et améliorer la formation nécessaire à la conduite de la drague et du bateau pousseur. Pour l'instant, il n'y a pas de formations spécialisées, cela se fera sous forme de compagnonnage. Il faut également une expertise au niveau de l'UTI sur la catégorie des bateaux et sur leurs usages. Enfin, il faut s'assurer d'avoir les permis adéquats aux catégories des bateaux pilotés. Il y a déjà eu une présentation faite aux différents chefs UTI pour rappeler les différents permis qui existent aujourd'hui, quel permis pour quel bateau.

FO : Quel permis fallait-il pour piloter ce bateau ?

B Vidal : Les avis divergent mais selon les affaires maritimes, le bateau est déclaré comme bateau maritime mais qui peut être utilisé pour le fluvial. Il faut donc avoir le PC1. Il n'y a pas de réglementation spécifique pour ce genre de cas et comment positionner la drague avec le bateau. Ce genre de travaux est très particulier.

CFDT : Il faut une vraie expertise sur le sujet car les opinions sont divergentes.

FO : C'est surprenant car nous nous posons ces questions à posteriori.

CFDT : Il y a environ un an nous avons déjà abordé le sujet et alerté sur ce flou concernant les certificats des bateaux. Il n'est pas écrit textuellement que ce bateau peut être utilisé en pousseur, il est équipé mais pas habilité. Cela fait plusieurs années que nous mettons en garde face à ce genre de cadrage. S'il arrive un accident mortel, VNF pourrait être mis en cause.

B Vidal : Les agents font ce travail depuis longtemps et à force de faire dans l'habitude, on oublie de se poser les bonnes questions notamment d'un point de vue administratif. On oublie de revenir à la base de la sécurité.

CFDT : La réglementation est très fluctuante ces dernières années avec la réforme des permis et cela n'aide pas. Un nouveau décret est sorti l'année dernière sur les bateaux de service VNF et nous n'avons pas les tenants et les aboutissants. Le service juridique travaille sur le sujet.

B Vidal : A notre connaissance, il n'y a pas eu de dépôt de plainte mais une enquête administrative est en cours. Nous devrions avoir le rapport de l'enquête rapidement.

CFDT : Quelle est l'ambiance dans les équipes ?

B Vidal : Une majorité des agents ne veulent plus travailler avec l'agent concerné. Il y a aussi des demandes de mobilité de deux agents. Ces évènements font sous-entendre que l'ambiance n'est pas extraordinaire. Une mesure conservatoire a été prise car entre temps, il s'est passé d'autres évènements. Cela fera l'objet de sanctions.

CFDT : La procédure travaux de dragage est complète, il faut veiller à ce qu'elle soit bien appliquée.



Présentation de la visite de sécurité de l'UTI CRS et programmation des visites sécurité 2025 :

Présentation faite par Éric Vuillier (secrétaire du CSSCTL)

Une visite de sécurité a eu lieu le mercredi 25 mars 2024 à Palavas et une autre le jeudi 26 mars 2024 à St-Gilles et Beaucaire.

Le Secrétaire du CSSCTL tient tout d'abord à saluer le travail fait par le responsable de l'UTI CRS. Il a tenu compte du suivi des préconisations. Guillaume Chauvel a fait un tableau de ce qui a été fait mais également de ce qui n'a pas été fait en donnant les raisons. C'est un exemple pour les autres UTI.

Nous avons commencé par le bateau Neptune, bateau en location. Certaines choses auraient pu être améliorées comme la montée à bord. Étant donné qu'il ne nous appartient pas, nous ne pouvons pas faire grand-chose dessus. L'accès à la cale est assez dangereux. L'encombrement à l'intérieur résulte de la place dont les agents disposent mais tout le matériel de secours nécessaire est présent, bien rangé et accessible. La sortie de secours est une fenêtre mais il n'y a pas d'autre solution.

Pour les ateliers de Palavas, par rapport à la dernière visite, il y a encore un peu d'encombrement mais c'est nettement mieux. Les produits inflammables devraient être dans les armoires dédiées. Le gros sujet est la demande de local pour les magasiniers. Leurs conditions de travail sont difficiles. Ces agents souhaitent avoir un visu sur les personnels entrants et sortants. L'idée était de créer un sas avec un bureau. Les visions étaient divergentes au niveau de l'encadrement, il faudra donc arbitrer. L'atelier chaudronnerie est relativement bien tenu et rangé avec un agent qualifié. Un problème soulevé à l'époque était le stockage des plaques métalliques qui sont assez lourdes. Un système de rack est en cours de réflexion afin de les ranger séparément et qu'elles ne soient plus empilées. Il faudra certainement prévoir les engins de manutention adaptés. Les plaques extérieures signalétiques s'effacent à cause du soleil. Il faut donc les changer régulièrement. Concernant les cuves, le marquage et les pictogrammes du contenu n'apparaissent plus mais ceci est volontaire afin d'éviter la tentation et les problèmes de vol. Concernant le stockage sur un terrain en zone inondable, cela ne pose pas de problème aux autorités locales. Mais de toute façon, l'UTI n'a pas d'autre possibilité.

. La rampe d'entretien du gros matériel est munie de chasse roues sur les côtés mais il faudrait également en mettre au bout pour arrêter le véhicule au cas où. Le bac de décantation a été remis aux normes. Le local à peinture n'est pas adapté. Dans les bureaux, les sanitaires présentent des traces de moisissures car il n'y a pas d'aération et de VMC.

A St-Gilles, la visite a commencé avec le chantier de dragage. Il y a des risques de chute de hauteur depuis le linguet en béton. Normalement, c'est une protection collective par des garde-corps. L'inconvénient est, en cas de crue, qu'ils retiennent les embâcles. Il faut regarder pour une ligne de vie ou un moyen similaire. Dans la cabine, un problème de température en période estivale a été signalé par les agents. Le moteur de la climatisation a été remplacé par un moteur plus faible que celui d'origine. Les ateliers sont propres et bien rangés. Les travaux effectués depuis la dernière visite sont la sécurisation de l'espace de stockage en hauteur. Il n'y avait pas de garde-corps à l'époque. Par rapport à la réglementation sur les échelles et les plate-forme de travail en hauteur, le contrôle n'est pas obligatoire mais conseillé. Les locaux de stockage sont bien équipés et identifiés.

A Beaucaire, l'arrière-cours n'est pas utilisée. Il existe des problèmes de moisissures, d'excréments de pigeons, de tâches... C'est dommage qu'elle ne soit pas entretenue. Dans le garage, la porte sectionnelle électrique est indiquée en sortie de secours. Dans ce lieu, il n'existe pas d'autres portes ni de fenêtres. Dans les bureaux, il y avait un problème d'emplacement des extincteurs qui n'était pas conforme au plan.

La prochaine visite de sécurité est programmée le 3 juin avec le chantier de batardage sur Charnay. Il faudra prévenir l'UTI par anticipation pour établir le protocole de visite.

Au mois d'octobre, il serait intéressant d'aller à Port sur Saône.

Au mois de septembre, il y a le chantier de graissage sur la GS avec intervention des plongeurs.



Validation de la fiche réflexe alcool :

Présentation faite par Thomas Blazy.

Des modifications demandées par les OS lors du dernier CSSCTL ont été notifiées. Pour les personnes qui effectuent un travail non dangereux, le responsable regarde si l'agent est capable de maintenir son poste. S'il ne l'est pas, on le retire de son poste. Il a été rajouté le recours à un médecin si possible. Suite à la réflexion de l'ISST, il faut penser à l'éventualité de consulter afin de vérifier s'il n'y a pas de problème sur ce sujet d'alcoolémie. Si l'agent n'effectue pas un poste à risque, la réglementation n'autorise pas la hiérarchie à effectuer un test.

B Vidal : Le rôle du manager est aussi de juger si l'agent n'est pas en situation de travailler et dans ce cas de le sortir de son contexte de travail.

CFDT : Le taux d'alcoolémie est sur la base des 0,5 au même titre que la réglementation en vigueur ?

F Bourgeois : Oui, les kits d'éthylotest sont sur cette base avec un résultat positif et/ou négatif.

CFDT : Il faut penser à intégrer le chef d'UTI afin qu'il puisse valider la démarche.

Cette fiche est validée en instance et sera diffusée prochainement afin que les managers aient une procédure écrite.



Bilan de l'accidentologie 2024 et bilan du premier trimestre 2025 :

Présentation faite par Thomas Blazy.

Globalement, nous restons plutôt stables en comparaison avec 2023. Nous avons également fait une distinction, depuis janvier 2024, sur les incidents et les situations dangereuses. Cette démarche doit être mise en place au niveau central, mais nous avons anticipé. Ce résultat reste équivalent à 2023.

CFDT : Il faut prendre en compte le fait que très peu de situations dangereuses remontent au BSP.

En ce qui concerne la répartition des sièges des lésions, le top 3 reste le même. Il s'agit des membres inférieurs (hors pied), les membres supérieurs (hors main) et les mains/poignets. Les natures d'accident sont les chutes de plain-pied, les heurts/contacts et les agressions. Les chiffres sont sensiblement identiques à l'année précédente. Le choc psychologique qui apparaît prend en compte une situation et non pas le nombre d'agents impactés. Pour la répartition de la nature des lésions, ce sont majoritairement des lésions traumatiques superficielles ainsi que des entorses et des fractures. Le taux de gravité a augmenté par rapport à 2023, nous avons plus d'accidents avec des arrêts longs. Comparés aux chiffres du national, nous restons bien en deçà. La répartition en fonction de l'âge est en corrélation avec la population de la DTRS. Ce sont les 30-39 ans qui sont les plus impactés.

UNSA : Cela soulève des questions : comportements à risque, manque de formation ?

CFDT : Au niveau national, cette tranche de population est depuis des années la plus touchée. Il faut aussi comparer par rapport à l'ancienneté dans le service. Les jeunes ont plus tendance à accomplir les tâches physiques par rapport aux plus âgés dans les équipes. Il y a également le phénomène de routine en réalisant les missions par habitude.

CFDT : Il a été décidé en Central de faire un focus sur les accidents de trajet et les accidents routiers dans le cadre du service. La fermeture de certaines implantations, l'augmentation des périmètres d'intervention fait qu'il y aura plus de déplacements dans le cadre de leur mission. Cela permettra de voir s'il y a une augmentation du risque routier. Les remontées de ces accidents ne sont pas systématiques.

B Vidal : Dans le cadre des SLHSCT, il faudra sensibiliser sur le sujet et faire passer le message de bien prévenir en cas d'accident routier et cela même s'il n'y a pas de dommages corporels.

Pour le premier trimestre 2025, Nous sommes à 4 accidents avec arrêt courts, 2 accidents de trajet et 2 incidents.



Bilan de la formation 2024 et programmation 2025 :

Présentation faite par Bruno Vidal.

Une liste des formations liée à l'hygiène sécurité est présentée. Il y a la fois les formations internes et les formations externes avec le coût de chacune.

FO : la DIMOA et la DSIN sont pris sur quels budgets ?

B Vidal : Les formations internes sont ouvertes à tous les agents affectés territorialement à la DTRS. C'est également valable pour les équipements de sécurité. Il y a une discussion au niveau du siège car de plus en plus d'agents sont affectés hors DT sur des Directions Nationales. Le problème est de savoir la façon dont on gère ces personnels hébergés. En matière d'hygiène/sécurité, à mon sens, cela relève du bon sens. Le budget est alloué chaque année et nous avons de plus en plus d'agents hébergés. Actuellement, c'est la DTRS qui finance.

CFDT : Il serait intéressant d'avoir un comparatif budgétaire par rapport à 2023.

B Vidal : Pour rappel, tout ce qui relève de l'hygiène/sécurité doit être pris sur le budget formation donné par la DRHM. D'une manière générale, le budget formation est identique depuis 2 ou 3 ans environ 64 000€. Le budget HS est aux alentours de 400 000€.

CFDT : A l'avenir, le PSC1 nous coûtera plus cher car avant cette formation était réalisée en interne.

B Vidal : Apparemment, dans l'attente, certains formateurs peuvent encore dispenser cette formation jusqu'à fin novembre 2025. Si nous passons par le marché qui existe aujourd'hui, la formation sera sur les gestes qui sauvent. A partir de 2028, nous aurons un marché qui permettra d'avoir accès au PSC1.

CFDT : Il faudra être vigilant durant la période transitoire car sur les chantiers de bûcheronnage, par exemple, c'est le PSC1 qui est obligatoire et pas « les gestes qui sauvent ». Il faudra faire le point en UTI car c'est un recyclage tous les 5 ans.



Bilan du budget hygiène et sécurité 2024 et perspectives 2025 :

Présentation faite par B Vidal.

Pour les formations externes, nous passons par des prestataires extérieurs. Cela représente 58187€ pour 2024. On s'aperçoit que le budget est consacré globalement aux formations externes. Sur la formation 2025, nous pouvons rajouter le travail sur la formation spécifique du bûcheronnage sur la voie d'eau avec un organisme en Corrèze. Le programme est assez bien fait, ils doivent se revoir pour finaliser. La première formation se fera vraisemblablement en septembre. Au mois de mai, une rencontre sera organisée avec le formateur sur un chantier Petite Saône, sur site VNF. L'UTI GS a envoyé une vidéo au formateur pour montrer les différents travaux. Celui-ci pour ainsi adapter le programme à la formation.

CFDT : Après, au niveau interne, ce sera une habilitation, un ACES ?

B Vidal : Cet organisme ne délivre pas d'habilitation ni d'ACES. Ce sera à la Direction de délivrer une habilitation interne à VNF. A terme, il y aura des formateurs internes. Il faudra faire une étude de coût.

L Mekaoui : La question est soulevée au niveau national afin de déterminer qui signe les habilitations (ex : habilitation électrique) pour les agents de la DIMOA, DSIN, les agents hébergés ? Des travaux inter DT sont effectués. Une habilitation dans une DT est-elle valable juridiquement dans une autre DT ?

F Bourgeois : Il faut en discuter en COMEX pour avoir une délégation de signature de la DG.

CFDT : Concernant la formation incendie et manipulation des extincteurs, est-il prévu d'en organiser sur les sites qui n'en ont pas eu depuis très longtemps ?

L Mekaoui : Dans les sections locales, de nombreux agents ont posé la question. Seules quelques UTI ont été formées avant COVID. Nous avons accumulé du retard mais un planning prévisionnel est en cours afin de palier à ce retard. Un panel de formateur est opérationnel avec le matériel adéquat et nécessaire.

CFDT : Est-il prévu une nouvelle programmation de formation « utilisation du gilet de sauvetage en piscine » ?

B Vidal : Une formation est prévue en interne sur le CRR. Il y a beaucoup de demandes, cette formation est très prisée avec un RETEX très favorable des agents. Il faut donc réussir à la déployer dans les autres UTI.

F Bourgeois : En parallèle, tout un calendrier d'exercice est programmé de façon annuelle avec les préfectures et le SDIS. Cela concerne les pollutions, les évacuations en milieux confinés tels les tunnels. Il faudra prévoir cet exercice à l'UTI CRS.

CFDT : Concernant la formation circuit de Bresse, elle doit être en corrélation avec le programme de prévention. D'où le focus sur les accidents routiers si nous remarquons un accroissement de l'accidentologie. Comment manœuvrer, comment maîtriser son véhicule sur route mouillée...

B Vidal : Cette formation était en priorité réservée à l'exploitation mais il faut l'ouvrir au maximum au tertiaire. Des modules de formation à l'écoconduite ont été rajoutés.

CFDT : Pour cette année, quand se fera la commande des vêtements de travail sous quelles modalités ?

B Vidal : Pour l'instant, il est prévu une seule commande annuelle au mois de juillet 2025. Il y a eu des problèmes avec les marchés et le choix des fournisseurs. Maintenant, il y aura une dotation définie par type de métier et plus de montant défini par agent. Une négociation pour 2026 est en cours pour les saisonniers afin qu'il y ait une date de commande supplémentaire. Pour les tertiaires qui se déplacent sur les chantiers, ils auront une dotation supplémentaire. Cela n'existe pas avant. Ce qui sera redit dans le nouveau marché est que les vêtements appartiennent à VNF et le nettoyage est à la charge de VNF.

CFDT : Il faudra tout de même anticiper pour les saisonniers et les CDD et prévoir un stock. Sera-t-il possible de faire un retour des chaussures et des vêtements qui ne taillent pas correctement ?

F Bourgeois : Nous allons nous renseigner.



Bilan de la médecine de prévention 2024 :

Présentation faite par Linda Mekaoui.

5 bilans concernant la médecine de prévention ont été diffusés aux OS.

CFDT : Avant, dans les conclusions, il y avait beaucoup plus de commentaires sur l'aspect psychologique et le ressenti dans les agents. Pour cette année, une seule personne a commenté sur ce sujet.

B Vidal : Nous avons ouvert un poste de médecin, nous avons travaillé avec la DTCB afin de trouver un médecin de prévention en commun. Nous avons essayé d'ouvrir le plus large possible avec une quotité de travail à négocier, une affectation du lieu libre.

FO : Est-il possible d'avoir un médecin coordinateur pour l'ensemble de la DT et des infirmières spécialisées par UTI ?

F Bourgeois : Ça se passe déjà comme ça à la quarantaine, avec un médecin et des infirmières. Les champs de compétences des infirmières vont s'élargir.

CFDT : Sur certains sites, les agents n'ont pas eu de visite de médecine de prévention depuis plusieurs années. Si le recrutement tarde, quelle sera la conduite à tenir d'un point de vue règlementaire ?

B Vidal : Il faut voir si le médecin du CRR accepte de pratiquer pour l'UTI GS mais jusqu'à présent ça n'était pas son souhait car elle est en retraite et continue de manière temporaire. C'est très compliqué de trouver un médecin y compris dans toutes les administrations. C'est pour cela que nous sommes le moins restrictif possible pour le recrutement.



Bilan de l'activité du secrétaire du CSSCTL 2024 et du premier trimestre 2025 :

Présentation faite par Éric Vuillier.

Le secrétaire a participé à la SLHSCT GS le 12 avril.

Il a préparé les ODJ de chaque CSSCTL. Le 4 juin, il a participé à la réunion réseau prévention de la DTRS à Lyon.

Le 8 juillet, il y a eu un COPIL sur le diagnostic RPS.

Le 10 septembre a eu lieu la réunion des secrétaires de CSSCT VNF à Paris. C'est dommage car nous étions peu représentés mais c'était assez profitable.

Le 5 novembre, des échanges ont eu lieu avec le BSP et le SG sur la fiche réflexe alcool.

Le 20 novembre, c'était l'analyse de l'arbre des causes suite à l'accident de dragage à St-Gilles avec un retour arbre des causes le 5 décembre.

Il a participé à plusieurs bilatérales avec la Direction durant l'année.

Concernant les visites de sécurité, il y a eu celle sur l'UTI PS les 5 et 12 février (chantier de chômage) et celle sur l'UTI CRS les 4 juillet et 25/26 septembre. Un compte-rendu a été rédigé pour chaque visite.

Les 26 mars, 24 septembre et 26 novembre se sont tenus des CSSCTL. Un CSSCTL extraordinaire a également eu lieu le 14 juin.

Les autres interventions concernent les réunions pour situation de RPS sur Besançon, des entretiens avec des chefs d'unité sur des problèmes personnels d'agents, des conseils à un agent du CRR à la suite de son agression par écrit. Ensuite, il y a eu l'avis demandé par un agent suite à un chantier d'abattage d'arbres sur la GS. Il a travaillé à l'initiative du BSP avec le Dr Faivre la une fiche médicale et la mise en place sur l'UTI CRR. Enfin, il a échangé avec la DIEE sur la nécessité d'améliorer la sécurité sur les opérations de chômage PG. Suite à cet échange, il faut avoir une vision exhaustive de ce qui se passe sur les autres DT. Ensuite, il serait intéressant de mettre en place des groupes de travail inter DT. L'ISST est au courant de cette problématique et est en accord avec la nécessité d'améliorer ces travaux en régie.



Présentation du diagnostic RPS :

Présentation faite par Bruno Vidal.

Nous avons reçu le diagnostic RPS établi par le cabinet Sémaphores. Le cabinet n'était pas disponible pour venir présenter le document en séance. Pour rappel, la démarche a été lancée, nous avions fait un premier COPIL le 8 juillet pour fixer des unités de travail. Fin septembre, nous constatons que cette méthode n'a pas fonctionné car il y avait très peu de participants. Il a donc été décidé de mettre des unités de travail non pas par filières mais par catégorie et au plus près du terrain. Plusieurs GT se sont échelonnés d'octobre à décembre 2024. Un 2ème COPIL s'est réuni le 11 février 2025 où nous avons acté de la suite de la démarche. L'objectif est de présenter le diagnostic et de quelle manière le faire. Nous avons constitué un petit groupe de travail avec le cabinet qui va se réunir le 12 avril afin d'élaborer un document pédagogique pour faire une restitution aux agents. Après, nous organiserons des webinaires et des réunions en présentiel. La seconde étape est l'élaboration du plan d'action, en collaboration avec les animateurs des GT. L'objectif est prévu pour fin 2ème trimestre 2025 et mise en œuvre à partir de septembre. A ce jour, il n'y a aucun volontaire parmi les membres du CODIR, mais nous allons relancer la demande.

Le taux de participation des agents de la DTRS est le meilleur au niveau national avec 34% soit 111 agents.

Il en ressort plusieurs points négatifs par unités de travail. La conduite du changement dans l'établissement, l'insécurité socio-économique, la reconnaissance dans le travail, l'intensité et la complexité du travail sont les problématiques les plus remontées par les agents.

Ensuite, il y a une synthèse du plan d'action. Il s'agit de préconisations de piste. Il est dommage que le cabinet Sémaphores ait fait un copier-coller des idées des agents dans les GT pour établir les pistes d'action. Aucun tri et aucune priorisation n'a été fait. Il reste un gros travail à faire.

CFDT : Il faut faire l'amalgame de plusieurs sources d'information pour établir le plan d'action. Plus précisément, il faut étudier ce diagnostic, les audits et les expertises au niveau de la DT ainsi que les comptes-rendus de l'ISST.

FO : Sur quel groupe de travail la DIMOA et la DSIN se sont greffés car les problématiques ne sont pas les mêmes ?

B Vidal : Le bureau d'études a repris mot pour mot toutes les remarques des agents donc nous avons connaissance de toutes les réflexions.

UNSA : Les nouveaux rattachements aux directions nationales sont des problématiques en elles même.

F Bourgeois : Effectivement, nous n'avons pas mis en avant les spécificités des agents hébergés mais le fait qu'ils s'expriment avec leur collègue ayant le même lieu de travail est tout aussi intéressant. Maintenant, ces personnels doivent se raccrocher aux groupes de travail de l'élaboration du plan d'action afin d'émettre des solutions pouvant améliorer leur condition de travail.

CFDT : Maintenant l'important est que le COPIL perdure et qu'il y ait un suivi de ces pistes d'action. Il faut créer un tableau spécifique, mis à jour régulièrement et discuté à chaque CSSCTL.



Questions diverses :

Bruno Vidal remercie Thomas Blazy pour sa compétence technique et son professionnalisme et lui souhaite le meilleur dans son nouveau poste.

VOS REPRÉSENTANTS CFDT

